

CARMF 2009

**REUNION PREPARATOIRE des DELEGUES
du COLLEGE des RETRAITES**

22 octobre 2009

Dr Claude Poulain

CARMF 2009

**REUNION PREPARATOIRE des DELEGUES
du COLLEGE des RETRAITES
22 octobre 2009**

09/2009 1

CARMF 2009

**RETRAITE 2009 ?
EVOLUTION / 2008 ?
AVENIR ?**

09/2009 2

VALEUR des Points 2009 ?

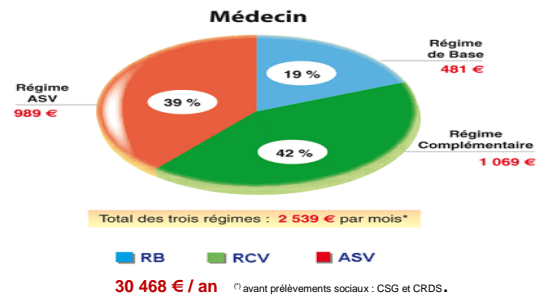
par rapport à 2008 :

- **RB** : 0,5272 € + 1,0 % (Conjoint survivant : 0,2847 €)
à noter : + 0,8 % au 1^{er} septembre 2008
et augmentation 2009 au 1^{er} avril 2009
 - **RC** : 74,00 € + 2,1 % (Conjoint survivant : 44,40 €)
 - **ASV** : 15,55 € = 0 % (Conjoint survivant : 7,78 €)
- Augmentation globale moyenne : 1,1 % en 2009 (1,2 % pour les Conjoint Survivants)**

09/2009 3

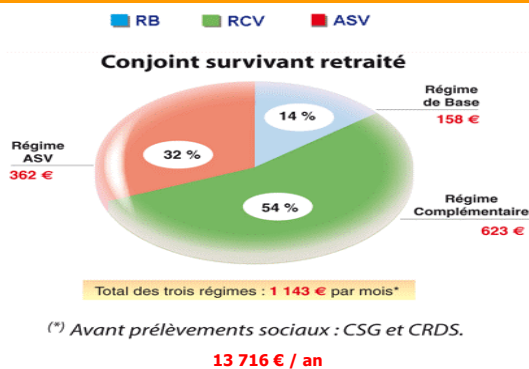
Allocations moyennes 2009

Allocations moyennes versées
Montant mensuel - base 1^{er} trimestre 2009



09/2009 4

Allocations moyennes 2009



09/2009 5

EVOLUTION de 1999 à 2008

- **ALLOCATIONS moyennes :**
Médecins retraités : + 8,7 %
Conjoint survivants : + 9,6 %
- **REVENUS moyens : + 39 %**
- **COTISATIONS moyennes : + 28,5 %**

Document FARA

(en € courants)

09/2009 6

EVOLUTION en POUVOIR d'ACHAT sur 10 ans

pour une Inflation # 17 % en 10 ans :

* P.A RETRAITES liquidées depuis 10 ans :

- 10,7 %

(RB = 0 % RC = - 9,4 % ASV = - 17 %)

* REVENUS : + 23 %

* RAPPORT ALLOCATION MOYENNE / REVENU

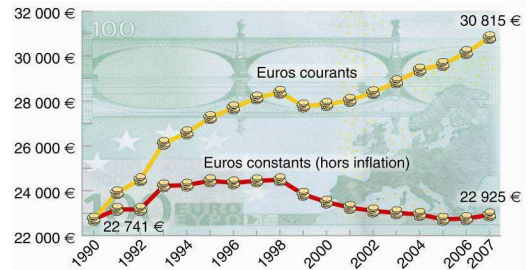
MOYEN : 1998 : 44 %

2007 : 35 %

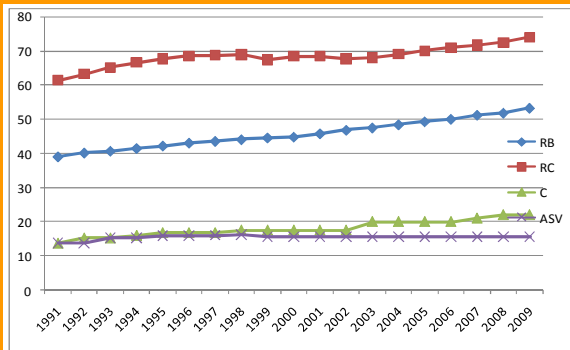
Document FARA

092009 7

Évolution des retraites moyennes tous régimes (euros 1990)



EVOLUTION des points et du C de 1991 à 2009



092009 9

EVOLUTION depuis 2004...

Baisse limitée grâce à l'action des Administrateurs Retraités et CS (>RC + 8,6 % depuis 2004)...

(Sans leurs interventions les allocations 2009 seraient inférieures de # 1.250 € pour les retraités et de # 750 € pour les veuves)

092009 10

DEMOGRAPHIE

EFFECTIFS CARMF ?

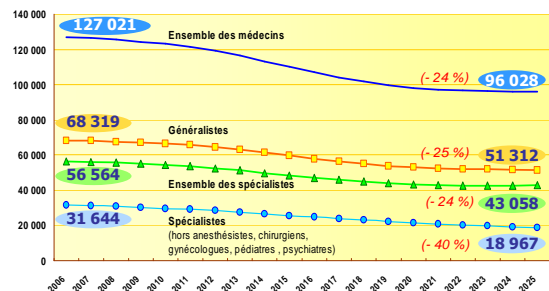
Cotisants

Allocataires

092009 11

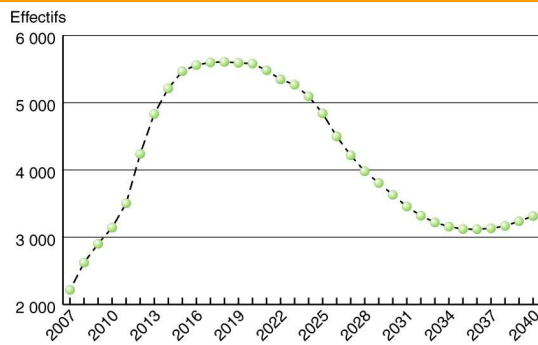
Évolution des effectifs des médecins affiliés à la CARMF

de 2006 à 2025



092009 12

Prévision des nouveaux retraités



09/2009 13

AVENIR ?

Quelle retraite dans 15 ans ?

3 hypothèses :

09/2009 14

Quelle retraite dans 15 ans ? (au pire)

• Base	5 724 €	=	5 724 €
• RC	12 648 €	- 10 %	11 383 €
• ASV	11 772 €	- 33 %	7 887 €
• Total	30 144 €	- 17.1 %	24 994 €

en € constants (valeur 2008)

09/2009 15

Quelle retraite dans 15 ans ? (+ probable)

• Base	5 724 €	=	5 724 €
• RC	12 648 €	- 3 %	12 269 €
• ASV	11 772 €	- 22 %	9 182 €
• Total	30 144 €	- 10 %	27 175 €

en € constants (valeur 2008)

09/2009 16

Quelle retraite dans 15 ans ? (objectif FARA)

• Base	5 724 €	=	5 724 €
• RC	12 648 €	- 2 %	12 395 €
• ASV	11 772 €	- 5 %	11 183 €
• Total	30 144 €	- 3 %	29 302 €

en € constants (valeur 2008)

09/2009 17

Régime de Base

Avenir du RB ?

En principe, la valeur du point devrait suivre à peu près l'inflation
comme le Régime Général (réforme : loi Fillon)

09/2009 18

Régime de Base

- Des projets de décrets définissant les modalités d'application de la majoration de pension de réversion de 54 % à 60 %, ont été soumis à la CARMF.
- Celle-ci relève que, pour faire passer la réversion de 54 à 60 %, **de nouvelles conditions de ressources sont prévues, intégrant notamment toutes les retraites de réversion.** Avec les retraites complémentaires de la CARMF, on peut donc craindre que très peu de veuves ou de veufs réunissent finalement les conditions pour bénéficier d'un taux de réversion à 60 %.

09/2009 19

Régime complémentaire

Avenir du RCV ?

09/2009 20

Régime Complémentaire

- Seul Régime de retraite qui soit de la compétence directe de la CARMF, il est aussi le premier régime complémentaire en France à avoir été réformé, en 1996, avec pour objectif de maintenir une valeur correcte du point après les départs massifs en retraite prévus pour l'après 2015, par anticipation des hausses de cotisation dont une partie est affectée à la constitution de provisions gérées en capitalisation : premier exemple de répartition provisionnée.
- Un effort limité avait été demandé aux retraités sous forme d'une baisse de la valeur du point de 5 % en 5 ans.
- Cependant, le CA de la CARMF a, depuis 1999, gelé le taux de cotisation à 9 % et programmé un gel de la valeur du point jusqu'à ce que les provisions atteignent une dizaine d'années d'allocations. (Ce gel n'est plus appliqué totalement depuis 2004, (augmentation de 8,6 % de la valeur du point de 2004 à 2009) et le taux de cotisation a amorcé une légère augmentation en 2008 et 2009 (en passant à 9,1 puis 9,2 %)
- Le pouvoir d'achat du point a finalement chuté d'environ 10 % depuis 1997.

09/2009 21

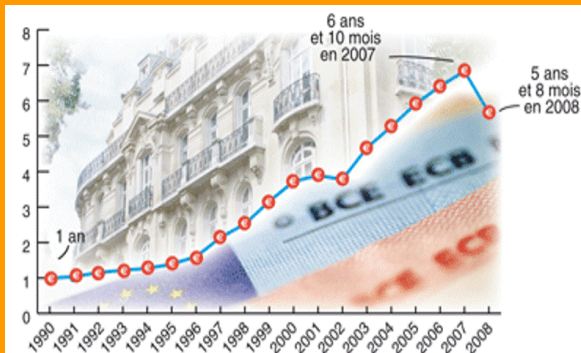
PROVISIONS du RC

Grâce à la Réforme une partie de la cotisation (# 30 %) est donc affectée aux provisions qui augmentent régulièrement... 6 ans et 10 mois d'allocations en 2007 (près de 8 ans, espérés fin 2008 ? mais avant la crise boursière)



09/2009 22

PROVISIONS après la crise boursière



09/2009 23

CRISE BOURSIERE

Les réserves de la CARMF ont souffert avec la crise. Mais il faut relativiser, en fonction des objectifs.

Près de 16,7 % est placé en immobilier, rapportant net 4 - 5 % de la valeur d'achat, sans compter la réévaluation du capital, très positive malgré la baisse.

Le reste, les valeurs mobilières, sont placées pour 36,8 % en obligations, 44,7 % en actions et 1,8 % en trésorerie.

Pour le Régime Complémentaire, sur ces valeurs, la CARMF reste, avec 2,7 milliards d'euros de réserves au 31 décembre 2008 pour 2,4 milliards d'euros investis en 13 ans, encore légèrement positive.

La Caisse investit régulièrement en comptant sur le long terme, toujours positif (5 à 7 %) pour un début d'utilisation des réserves en 2018-2020, sachant bien qu'entre temps il y aurait des hauts et des bas.

09/2009 24

R C perspectives d'avenir ?

- > Le CA s'est engagé à revenir à une **évolution de la valeur du point proche de l'inflation** lorsque les provisions atteindraient 10 ans d'allocations : 3 à 10 ans ?
- > Les administrateurs des allocataires proposent d'y parvenir **plus rapidement** :

09/2009 25

R C perspectives d'avenir ?

grâce à :

- > **Augmentation du taux de cotisation, en 2 temps :**
 - report de la cotisation ADR > 9,6 %
 - puis, augmentation supplémentaire > 10 % voire 10,3 %
- > **Participation des Allocataires de façon temporaire par freinage annuel du point de 0,2 % (5 ans ?)**
- > **Etude surcote du point au-delà de la retraite après 66 ans (préférable aux nouvelles règles du cumul R/A Lib)**

09/2009 26

R C perspectives d'avenir ?

COUT du passage du taux de cotisation de 9,2 % à 10,3 % ? :

- **supportable pour les Actifs :**

840 € / an pour revenu moyen de 70.000 €

(2 fois moins compte tenu de la déductibilité fiscale)

09/2009 27

R C perspectives d'avenir ?

AVANTAGES ? :

- > **Cotisants actuels, futurs retraités :** pérennisation du RC et amélioration de leur retraite moyenne future de # 1.800 € / an
- > **Retraités :** fin à bref délai du gel de la valeur du point

09/2009 28

CONCLUSION

- **Raisonnement optimistes pour le RB**, indexé sur l'Indice des Prix
(retour à une limite d'âge (55 ans) réversion portée à 60 % pour les faibles revenus?)
- **également pour le RC**, grâce à nos bonnes relations avec nos Collègues Cotisants au sein du CA
(augmentation de la valeur du point de 2,1% et du taux de cotisation à 9,2 % en 2009)
- **mais très inquiets en ce qui concerne l'ASV** pour laquelle nous continuons à réclamer le respect de nos droits, par la poursuite de notre lobbying, le maintien de notre pression contentieuse, nos rencontres avec les Ministères, les Parlementaires et les Syndicats

09/2009 29